

CONSEIL MUNICIPAL 11 DECEMBRE 2023 PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 11 décembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 décembre, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de Monsieur Dominique Lévêque à l'ouverture.

Monsieur Dominique Lévêque déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nomme à l'unanimité, Pierre CAZE en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 25 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire délégué de la Commune de Mareuil sur Aÿ et adjoint de la Commune nouvelle ; Pierre Cazé, Betty Van Sante, Maires-adjoints de la commune nouvelle et adjoints de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Frédérique Bianchini, Maire-adjointes de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ; Brigitte Philippe, maire-adjoint de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Daniel Lehmann, Pol Roger, Régis Fliniaux, Jean-Claude Raffy, Nicolas Bonanfânt, Maye Baudette, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle, représenté par B. Philippe ; Agnès Michaut, maire-adjoint de la commune nouvelle et commune déléguée d'Aÿ représentée par B. Van Sante ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Corinne Mongeard représentée par S. Dervin , Sandrine Dailly, représentée par V. Droin, Nathalie Charbaut, représentée par M. Bénard-Louis, conseillères municipales.

EXCUSES NON REPRESENTES : Magali Dansin , Gaëlle Stock, conseillères municipales

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2023.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

- 1. ADMINISTRATION : approbation du PV du conseil municipal du 13 novembre 2023**
- 2. FINANCES : décision modificative N°4**
- 3. FINANCES : budget 2024 – dépenses anticipées d'investissement**
- 4. FINANCES : admission en créances éteintes**
- 5. FINANCES : fixation du tarif du parking payant**
- 6. FINANCES : avances sur subventions**
- 7. SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle à l' OTI d'Hautvillers**
- 8. SUBVENTION : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants pour les Aÿ-chèques**
- 9. SUBVENTION : subvention aux coopératives scolaires pour les projets pédagogiques**
- 10. JURIDIQUE : Fêtes Henri IV 2024 : signature de contrats et conventions
Délibération retirée de l'ordre du jour**
- 11. QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18H30

1. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2023

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 13 novembre 2023.

PV ADOPTE

2. FINANCES : D.M N°4

Il est proposé de procéder aux écritures comptables suivantes :

1°/Afin de pouvoir répondre favorablement aux différentes demandes de subventions exceptionnelles formulées par différentes associations, il convient de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Fonctionnement dépenses :

c/6156 – F/024 « Maintenance »	- 2 000 €
c/6748 – F/025 « Autres subventions exceptionnelles »	+ 2000 €

3°/Comme chaque année, il convient d'intégrer, en section d'investissement, les travaux autres que les travaux d'entretien, réalisés en régie par les services techniques de la ville :

Fonctionnement dépenses :

c/6156 – F/024 « Maintenance »	- 2 000 €
c/6748 – F/025 « Autres subventions exceptionnelles »	+ 2000 €

2°/Comme chaque année, il convient d'intégrer, en section d'investissement, les travaux autres que les travaux d'entretien, réalisés en régie par les services techniques de la ville :

Fonctionnement recettes :

c/722 – F/020 – « Immobilisations corporelles »	+ 133 045 €
---	-------------

Fonctionnement dépenses :

c/023 – F/020 – « Virement à la section d'investissement »	+ 133 045 €
--	-------------

Investissement recettes :

c/021 – F/020 – « Virement de la section de fonctionnement »	+ 133 045 €
--	-------------

Investissement dépenses :

c/2313 « Constructions »

Détail par programme :

Relamping par des éclairages leds divers bâtiments c/2313-686-020	+ 20 461 €
Aménagement et changement de sol à la maternelle centre c/2313-686-211	+ 4 849 €
Aménagement de bureaux à la MFE c/2313-686-522	+ 1 807 €

Rénovation de la porte d'entrée à la mairie d'Aÿ c/2313-535-020	+ 1 315 €
Aménagement de l'accueil de l'espace jeunes c/2313-585-422.....	+ 1 902 €
Aménagement de bureaux au CIAS c/2313-686-520	+ 6 056 €
Restructuration de l'école Pierlot suite fusion c/2313-520-212	+ 28 104 €
Aménagement de l'entrée de la maternelle de Mareuil c/2313-686-211	+ 7 298 €
Cloisonnement d'un bureau à la mairie d'Aÿ c/2313-535-020	+ 747 €

c/2315 « Installations techniques »

Détail par programme :

Réfection du muret du monument aux morts c/2315-685-824.....	+ 2 363 €
Aménagement de massifs espaces verts avenue du Général Leclerc c/2315-540-823	+ 5 173 €
Aménagement d'un local technique d'arrosage au stade d'Aÿ c/2315-509-412.....	+ 1 197 €
Installation de racks au local Tingry c/2315-686-020.....	+ 2 379 €
Aménagement accès PMR en centre-ville c/2315-653-824.....	+ 1 807 €
Signalisation et voirie routière c/2315-525-822	+ 22 490 €
Fabrication et installation d'une barrière dans la cour de la crèche c/2315-686-64	+ 1 722 €
Végétalisation du cimetière de Mareuil/Aÿ c/2315-504-026	+ 17 728 €
Installations de décorations de lampions C/2315-685-024	+ 5 647 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V. Droin : Au niveau de Mareuil, je pensais que c'était une entreprise privé qui avait fait les travaux de végétalisation

D. Lévêque : non, on a acheté le matériel.

J-B. Soubieux : c'est réalisé par le service Espaces verts, avec l'accompagnement de l'entreprise qui nous a expliqué comment il fallait faire.

3. FINANCES : budget 2024- dépenses anticipées d'investissement

Afin de pouvoir réaliser, dès le début de l'année 2024 certaines opérations d'investissement, il est proposé de voter par anticipation l'ouverture de crédits qui devront obligatoirement être repris dans le budget 2024.

Il est proposé d'autoriser les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 tel qu'indiqué ci-après:

Programme 448 – Acquisition de matériel : 25 000 euros

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. FINANCES : admission en créances éteintes

Certains de nos usagers de services payants se trouvent en situation dite de « rétablissement personnel ». Elle implique que pour sortir de leur surendettement, et suite à une décision juridique, un certain nombre de dettes soit purement et simplement effacé.

Un état de ces recettes irrécouvrables a été établi par le Service de Gestion Comptable d'Épernay. Le Conseil Municipal est habilité à autoriser son extinction et ne peut la refuser. Il s'agit d'un montant de 794,31 €.

Il est donc proposé l'admission en créances éteintes de recettes irrécouvrables pour un montant de 794,31€.

PAS DE QUESTION

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

D. Lévêque précise que cela porte essentiellement sur l'année 2022 et 2023. Cette extinction de dettes se traduit par une dépense du budget.

5. FINANCES : tarif du parking payant

Dans le cadre de l'ouverture au public du parc de stationnement payant situé rue de la liberté, il est nécessaire de délibérer pour déterminer les tarifs.

Pour rappel, il s'agit d'un parking en plein air doté de barrières pour en réglementer l'accès ainsi que d'une borne de paiement.

Il est proposé une tarification de 8h à 19h hors dimanche et jours fériés. La première heure sera gratuite et les suivantes payantes et fractionnées en ¼ d'heure.

Les tarifs proposés figurent dans l'annexe jointe.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

D. Lévêque ajoute que pour les tickets perdus, le paiement serait de 25 €.

Pour déterminer les tarifs, on s'est basé sur l'exemple de villes voisines de façon à ce que nous soyons à peu près dans le vrai. Si nous faisons payer, c'est pour éviter qu'il y ait un stock de voitures qui reste tout le temps présent sur ce parking car on souhaite favoriser le commerce local et donc faciliter le fait que les voitures ne restent pas toute la journée. Si quelqu'un arrive après 19h et qui repart le lendemain, il reprend un ticket et la barrière s'ouvrira sans avoir besoin de payer bien sûr.

B. Parant trouve que 19 h, c'est tard. Cela peut faire tard pour certains, s'ils veulent se garer la nuit, bien sûr.

P. Cazé : Comme il y a 1h gratuite, si tu arrives à 18h, c'est bon.

D. Lévêque : Pierre a répondu à tout car moi je n'avais pas pensé à cela.

P. Mehenni : ce n'est pas figé dans le marbre, non plus

D. Lévêque : évidemment, on fixe ces tarifs et si dans 3 mois, on peut assouplir, on s'adressera à la société de maintenance.

6. FINANCES : avances sur subvention

Comme chaque année, la Ville verse à certains établissements publics municipaux et associations, une avance sur leur subvention afin de les aider à faire face à leurs premières dépenses

Il est proposé de verser une avance sur subvention, au titre de l'année 2024, aux établissements publics et associations suivantes de :

- **100 000 € au Centre Communal d'Action Sociale**
- **30 000 € à la MJC Intercommunale**

Ces avances seront versées sous forme d'acomptes, sur la période allant du 1^{er} janvier au vote du budget 2024.

PAS DE QUESTION

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. SUBVENTIONS : subvention exceptionnelle à l' OTI d'Hautvillers

Depuis plusieurs années, nous avons mis en place des visites guidées gratuites du parcours touristique et culturel des « Musardises Agéennes ».

L'Office de Tourisme Intercommunal sis à Hautvillers avait réfléchi à un pool de guides intervenant sur toutes les visites des communes membres de la CCGVM.

Cette initiative, gage d'une organisation plus qualitative, mutualisée et pérenne tant pour les communes que pour les guides recrutés et au final, pour les visiteurs, a pu être mis en place dès 2019.

Par délibération n°25032019-25 a été acté le principe de visites payantes, l'offre étant renforcée (davantage de créneaux, options de dégustation).

Il avait été décidé de verser à l'association « Office Intercommunal de Tourisme d'Hautvillers » une subvention de 4 000 € pour la prise en charge de ces visites guidées des « Musardises Agéennes », subvention renouvelée en 2020, 2021 et 2022.

Cette mission se poursuit, **il est proposé** d'autoriser le versement d'une nouvelle subvention de 4 000 € pour ces visites guidées de l'Office du Tourisme et autres balades à définir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V. Droin demande s'il y a un bilan.

D.Lévêque précise qu'ont été organisées 14 visites et ventes de 74 pax (dispositif pour les touristes)

8. SUBVENTION : attribution d'une subvention à l'association des commerçants d'Aÿ pour les Aÿ-chèques

Afin de relancer la dynamique commerciale des commerçants d'Aÿ-Champagne, il est proposé de participer financièrement à une nouvelle opération Aÿ-chèques avec l'Union des commerçants, à destination de tous les commerçants d'Aÿ-Champagne le souhaitant.

L'objectif est de pouvoir vendre 3000 chèques utilisables chez les commerçants de la commune au prix de 12 euros avec une valeur faciale de 15 euros. M. Balzot, Président de l'UCA, sollicite une aide financière sous forme de subvention exceptionnelle pour couvrir ces 3 euros soit la somme globale de 9000 € .

D. Lévêque : nous avons reçu pour cette opération, qui a d'ores et déjà démarré, cette demande le 28 novembre 2023, ce qui était quand même un peu tardif, et puis nous souhaitons vivement que ces 3 euros que nous valorisons et bien l'Union des commerçants n'oublie pas de le rappeler ; je ne suis pas certain que sur l'intitulé des chèques, cela apparaisse. C'est nous qui faisons ce geste pour dynamiser le commerce local. Et puis j'ai fait le point, nous avons versé 12000 € en 2021, 9000 € en 2022, + 9000 € encore cette année donc 30 000€. C'est 30 000 € qui vont permettre l'amélioration du pouvoir d'achat de nos habitants parce que pour le prix de 12 €, ils ont un chèque de 15 €, et augmenter le chiffre d'affaires des commerçants.

B. Philippe demande si la mairie vend des billets ?

D. Lévêque réponds que l'Union des commerçants ne le souhaite pas.

V. Droin indique que c'était simplement la première année

P. Mehenni précise les 3 points de vente : le marché d' Aÿ, la boucherie De Jésus et le Café du midi

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. SUBVENTION : attribution d'une subvention aux coopératives scolaires pour les projets pédagogiques

Considérant que les coopératives scolaires permettent aux élèves des écoles, quel que soit leur milieu social, de bénéficier d'activités sportives, culturelles et éducatives,

Il est proposé d'attribuer aux différentes coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires d'Aÿ-Champagne une subvention destinée à couvrir une partie des frais engagés dans la réalisation de leurs projets pédagogiques pour l'année scolaire 2023-2024 selon la répartition suivante :

- Coopérative Scolaire école Centre : 1 230 €
(Carnaval, sortie cinéma, sortie MJC, sortie scolaire)
- Coopérative scolaire de l'école Pierlot : 4530 €
(Spectacle MJC, escalade, échecs, accrobranche, Pressoria, musée Saint Rémi, Louvre Lens, planétarium)
- Coopérative scolaire de l'école maternelle de Mareuil-sur-Aÿ : 1320 €
(Château de Vaux-le-Vicomte)
- Coopérative scolaire de l'école élémentaire Pierre Dupré : 1260 €
(Château de Vaux-le-Vicomte)

Il est proposé le versement d'un acompte correspondant à 50% de la subvention puis le solde sous réserve de la réalisation des projets et de la présentation du bilan de l'opération.

PAS DE QUESTION

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. JURIDIQUE : fêtes Henri IV 2024 : signature de contrats et conventions

D. Lévêque : je retire la délibération car en dépit des demandes que nous avons faites, y compris par écrit, nous sommes dans l'incapacité de vous dire si nous pourrions bénéficier des forces de gendarmerie pour assurer la sécurité pendant les fêtes Henri IV.

J'en ai parlé au Préfet il y a plus d'un mois, je lui ai refait un courrier. J'ai eu une réponse orale il y a quelques jours, nous disant que, cela dépend, le colonel de gendarmerie ne veut prendre aucun engagement quant à la mobilisation des forces de gendarmerie lors des fêtes Henri IV. Ceci étant, à mettre en relation avec les Jeux Olympique qui se déroulent fin juillet et qui vont nécessiter la présence de milliers de forces de police ou gendarmerie.

La question suivante, c'est quand pourra-t-il nous le dire ? Et la réponse est : il n'a aucune consigne et il est incapable de vous donner une réponse.

Donc je pense qu'il vaut mieux reporter les fêtes Henri IV. Très honnêtement, ne pas prendre de risques, ne pas, par rapport aux bénévoles, susciter des frustrations, de les laisser travailler jusqu'en avril/mai et puis on apprend qu'on n'aura pas de force de gendarmerie. Et puis un autre argument qui milite en faveur du report d'une année des fêtes Henri IV en 2025, c'est le fait que 2025, début juillet, ce sera la reconnaissance au titre du patrimoine mondial et donc nous pourrions en profiter pour rendre hommage à l'Unesco, à Pierre Cheval. Donc je vous propose de retirer cette question puisque nous avons une question qui portait sur tous les contrats que nous devons signer, avec les fanfares, les différents groupes, de ne pas la prendre et reporter officiellement les fêtes Henri IV au premier week-end de juillet 2025. Cela va tomber au 5 juillet donc pile au dixième anniversaire ...

M. Bénard-Louis : on maintient le décalage de 2 ans ?

D. Lévêque : je pense qu'on maintiendra le décalage de 2 ans, ce sera une sage précaution

P. Mehenni souhaite quand même soulever le fait que la Commune s'est calée avec Cumières qui fait sa guinguette et qui a choisi une date qui ne tombait pas en même temps que les fêtes Henri IV donc il va falloir en rediscuter un peu avec tout le monde. Et puis 2026, c'est une année électorale donc on ne sait pas...

M. Baudette : est-ce qu'on peut prendre le temps de la réflexion jusqu'au prochain conseil ou le faire maintenant ?

D. Lévêque : je pense qu'au prochain conseil, nous n'aurons pas plus d'éléments d'information. Pas plus de réponse fin janvier qu'au jour d'aujourd'hui. Le problème est qu'on est dans l'incertitude.

D'après ce que je crois savoir par l'intermédiaire de la gendarmerie, l'information nous parviendrait en avril ou mai.

Délibération retirée de l'ordre du jour

11. QUESTIONS DIVERSES

M. Lévêque présente les décisions prises sur délégation.

M. Bénard-Louis demande où se trouve la pose d'antenne à Mareuil ?

J-B. Soubieux : C'est celle qui se trouve près des terrains de tennis

M. Bénard-Louis : Est- ce celle à 6000 € ?

J-B. Soubieux : celle-ci est sur Ay. Il y a pas mal de demande en ce sens en ce moment.

D.Lévêque : on est amené à refuser tout ce qui est au-dessus de 12 mètres, la Charte du Parc implique qu'il n'y ait pas d'antenne supérieure à 12 mètres.

M. Bénard-Louis demande donc où se trouve l'antenne d'Ay.

J-B. Soubieux : il cherche un terrain. Ils voulaient surélever celle qui est près des services techniques mais ce n'est pas possible par rapport à la taille. On réfléchit un peu avec eux pour que ce soit le moins impactant possible visuellement, tout en maintenant le service de téléphonie.

P.Mehenni ajoute que Plurial souhaite retirer toutes les antennes situées sur ses bâtiments et cite ceux la Tour ; il faut trouver d'autres endroits pour les mettre.

M. Bénard-Louis demande pourquoi il les retire

P. Mehenni réponds qu' on a pas eu l'information mais ce doit être en lien avec l'environnement, les ondes... la protection de leur locataire.

P. Mehenni apporte une précision à M. Droin suite au dernier conseil municipal : la dernière fois vous aviez posé une question sur Pressoria, sur le fait de ne pas trouver les informations financières concernant les privatisations et je vous ai répondu rapidement que c'était sur leur site. En fait non ; information apportée lors du dernier conseil d'administration. Comme tout est à la demande et que tout est sur mesure, il faut prendre contact directement avec Pressoria, quel que soit le lieu qui est envisagé.

P. Cazé : il y a une grille avec plus de 40 items, en fonction de la demande, ils font l'assemblage et sur le devis, tout apparaît clairement. Chaque prestation a un prix.

D. Lévêque : il y a des prestations uniquement location de salle, d'autres avec traiteur, etc... une grille déclinée en fonction de chaque demande.

V. Droin : peut-on avoir une newsletter avec une périodicité à déterminer, avec les nouveaux arrivés de la Commune, ceux qui s'en vont, le calendrier des manifestations pour qu'on soit au courant de ce qui se passe. On va à la mairie et ha, Bonjour Chantal, ah Au revoir, Dorothée..

D. Lévêque : on va refaire un nouvel organigramme des employés, avec leur accord, pour les photos. Pour les manifestations, elles apparaissent dans le compte-rendu du bureau municipal.

On n'interdit pas de faire une page recensant toutes les manifestations dont nous sommes informés .

P. Mehenni : les nouveaux arrivants seront aussi indiqués dans le compte-rendu de BM

V. Droin précise qu'il n'a pas besoin de la photo mais de savoir qui arrive et qui part au niveau du personnel.

D. Lévêque : ce matin, nous avons accueilli Camille Zagar qui remplace Dorothée, elle vient de Corse, est originaire de Grauves. Elle est attachée donc elle a un solide bagage.

P. Mehenni informe qu' une nouvelle secrétaire arrive aux services techniques

B. Parant : si les fêtes HENRI IV sont reportées, pourquoi ne pas créer un autre événement

P. Mehenni évoque Artitude

B. Parant informe qu' aux Habits de Lumière à Epernay , il y a avait 60 000 personnes. Mais pour Artitude ?

P. Mehenni : On ne cherche pas à faire 60000 personnes, comme Epernay.

D. Lévêque : on ne cherche pas à faire comme Epernay car on en a pas les moyens.

P. Mehenni : si tu attends 60 000 personnes, autant faire les fêtes Henri IV

D. Lévêque : on peut réfléchir à quelque chose qui ne nécessite pas la présence des gendarmes.

O. Vaudran cite la fête des Lumières à Lyon qui doit être un tout autre budget et service d'ordre.

M. Bénard-Louis évoque la transformation de l'école Lucie Aubrac

D. Lévêque : on a pris contact avec l'organisme HLM pour voir s'il était possible de réaliser des logements ou l'idée soutenue par Patricia, un foyer-logement destiné aux personnes âgées ; la balle est dans leur camp et après il faudra trouver les crédits , ce qui ne sera pas chose facile.

M. Bénard-Louis ; c'est un beau projet

Monsieur A. Jacquart porte à la connaissance du conseil municipal la fin probable de la section tennis de l'association ASL qui suite à, essentiellement un manque d'infrastructure, voit ses licenciés partir dans d'autres clubs, surtout les jeunes. Il déplore cela et aimerait bien que ces points soient pris en considération dans la suite du mandat.

Réponse de M. Lévêque : à ma connaissance, il y a des terrains de tennis sur la commune d'Aÿ, des installations sportives dont tout le monde peut être fier ; on peut toujours réfléchir. Il faut trouver les moyens de financement.

J'ai toujours dit qu'on ne pourrait transférer ce projet à la communauté de communes, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, que si l'ensemble des clubs de tennis de la CC étaient d'accord, de faire un endroit où ils se retrouvent.

Il y a des centres d'entraînement à Bouzy, alors je ne sais pas dans quelles conditions ils sont ouverts, A. Jacquart indique qu'ils sont pleins.

D. Lévêque : si j'ai une telle demande, on réfléchira au niveau de la Communauté de Communes mais ce n'est pas à la commune d'Aÿ de construire un nouvel équipement uniquement pour le tennis.

P. Mehenni : c'est déjà le cas pour de nombreuses structures, si on regarde bien par rapport à la fréquentation de la population d'Aÿ-Champagne, de nos structures sportives, notamment l'ASL, la proportion des locaux, elle se fait de plus en plus peau de chagrin.

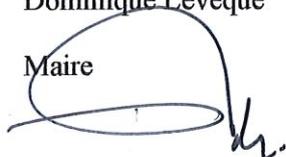
Le budget de la Commune est à destination de notre population ; on ne peut le faire pour une population extérieure à notre territoire ; enfin on peut, on le fait, on entretient... Mais on ne peut pas toujours demander à la commune d'Aÿ de supporter quelque chose qui serait d'intérêt intercommunautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Fin de séance : 19H11

Dominique Lévêque

Maire



Pierre Cazé

Secrétaire de séance

